

## Droits, devoirs & vie quotidienne

### Recensement militaire 2018

Tous les jeunes gens et jeunes filles nés en 2002 doivent se présenter le mois de leur anniversaire à la mairie, munis de leur pièce d'identité et de leur livret de famille.

### Élections

50 nouvelles demandes d'inscription sur les listes électorales pour 2018.

### Cantine

168 enfants déjeunent au restaurant scolaire où les repas sont préparés par le cuisinier de la Maison de Retraite.

### Foyer des Marettes

45 personnes déjeunent le mercredi midi où les repas sont préparés également par la Maison de Retraite.

### Migrants

Début février 2017, le CORE a hébergé 31 migrants réfugiés politiques Afghans-Soudanais, évacués de la jungle de Calais. Ils ont quitté la commune en mai 2017. Début novembre, 41 personnes, venant de Saint-Lô, ont été accueillies par M. le Sous-Préfet et Monsieur le Maire. Origine > Ukraine, Guinée, Géorgie, Albanie, Soudan, Tchétchénie, Kosovo, Mongolie. Il s'agit de familles (dont 17 enfants, tous scolarisés soit à l'école du Méquet, au collège ou au lycée à Coutances). La quasi-totalité des jeunes scolaires, parle presque français et cherche à s'intégrer. Leur séjour est annoncé jusqu'en mai 2018 car le CORE récupère ses locaux. Il s'agit de migrants politiques et économiques, ces derniers n'ayant pas vocation à rester sur le territoire national. Que tous les bénévoles impliqués auprès des migrants soient ici chaleureusement remerciés.

### Règlementation sur la balade des chiens et des chevaux

Les chiens sont interdits sur la plage et le promenoir, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année. L'accès aux plages surveillées est interdit aux chevaux du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 10h à 20h. Consulter le site de la Mairie, rubrique Vie Municipale et Arrêtés ([www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)).

### Règlementation sur le circuit des vélos

La circulation des vélos est interdite sur les promenoirs de Jersey et de Chausey (sauf pour les vélos-poussoirs à usage des personnes à mobilité réduite et les forces de l'ordre)  
> De 10h à 23h les samedis, dimanches et jours fériés toute l'année, ainsi que tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

### Règlementation bricolage et jardinage

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit en interrompre l'usage entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

**Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Le brûlage des végétaux** en feuilles et des souches est interdit tout au long de l'année ainsi que celui des branches de diamètre supérieur à 7 cm. En revanche le brûlage des branches de diamètre inférieur à 7 cm est autorisé du lever du jour jusqu'à 16h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, à une distance d'au moins 200 m des habitations et 100 m des routes. Avant tout brûlage, veuillez prendre connaissance des différents arrêtés concernés en mairie. Le brûlage des végétaux sur pied doit être préalablement déclaré en mairie.

**Les travaux de construction** sont interdits du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août dès lors qu'ils apportent des nuisances sonores, qu'ils nécessitent l'installation d'échafaudages, de dépôts ou de stationnement sur la voie publique. Sont concernés le secteur de Coutainville au Passous, entre la rue du Dr Lemoine, la rue Halborg et la plage.

### Services publics

**Déménagement** > Vous allez déménager ? Pour toutes les démarches à effectuer, les organismes à contacter, le plus simple est de consulter le site sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits).

**Permis de conduire et cartes grises** > Les services des permis de conduire et cartes grises n'accueillent plus de public depuis le 2 novembre 2017. La délivrance du titre s'effectue exclusivement par télé-procédure sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr).

**Cartes grises** > Comment réaliser une démarche d'immatriculation de véhicule ? Soit auprès d'un professionnel de l'automobile dûment habilité par la préfecture sur [immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-immatriculer-votre-vehicule2](http://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-immatriculer-votre-vehicule2) ou [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr). Si vous ne disposez pas de matériel informatique ou que vous n'avez pas d'accès à Internet, des points numériques sont à disposition en préfecture de Saint-Lô. Des médiateurs accompagnent les usagers peu familiers avec l'utilisation d'Internet pour réaliser leur démarche. Préfecture de la Manche, place de la préfecture, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

### Réunions publiques

**Mercredi 04 avril à 18h** > Chemin ruraux et circulations douces.

**Mercredi 02 mai à 18h** > La culture en questions avec Daniel Helaine, vice-Président Culture CMB.

## Une commune soucieuse de propreté

### Sacs poubelle

Des sacs translucides sont disponibles en Mairie ou à l'Office du Tourisme. Les sacs translucides vendus dans le commerce sont acceptés. Pour plus d'informations sur l'enlèvement des déchets et les lieux de tri sélectif, un dépliant est à votre disposition en Mairie et à l'Office de Tourisme ou consulter le site de la Mairie, rubrique Services et Environnement sur [www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr).

### Mairie d'Agon-Coutainville

2 avenue Louis Perier

50230 Agon-Coutainville

Tél > 02 33 47 07 56

[mairie@agoncoutainville.fr](mailto:mairie@agoncoutainville.fr)

### • Heures d'ouverture •

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h15 et de 13h45 à 16h45

Fermé le samedi

# INFO MAIRIE

Agon-Coutainville

LITTORAL

TRAVAUX

VIE SOCIALE

VIE CIVILE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MARS • AVRIL 2018



Effectif 2018  
Agon-Coutainville

300 collège      287 centre loisirs

179 à l'école      72 à la crèche

12 mariages      16 naissances



[www.agoncoutainville.fr](http://www.agoncoutainville.fr)

## Edito

Nous souhaitons profiter de cette publication municipale pour remercier tous les responsables d'associations, tous les adhérents et bénévoles qui participent à la vie locale, tant sportive, que sociale ou culturelle.

Près de 80 associations contribuent à l'animation et à l'attractivité d'Agon-Coutainville. Continuez à nous faire part de vos idées et de vos réflexions. Sollicitez-nous et croisons les projets pour le plus grand plaisir et la plus grande richesse de nos concitoyens.

**Christian Dutertre, Maire d'Agon-Coutainville.**

## — Démarche 0 phyto

Dans la continuité des mesures prises pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire, la commune s'est engagée, en partenariat avec le Département de la Manche dans une démarche zéro phyto. L'entretien des espaces verts communaux se fait sans produits phytosanitaires, au grand bénéfice de la qualité de l'eau. Une démarche naturelle à laquelle tous les citoyens sont invités à souscrire puisque chacun est responsable de l'entretien des pieds de murs de sa propriété. Des méthodes alternatives existent dont le mélange eau chaude + gros sel ou eau chaude + vinaigre blanc. Ne pas trop charger l'eau en sel et en vinaigre pour ne pas appauvrir trop le sol. L'eau de cuisson des féculents est aussi une méthode efficace pour se débarrasser des herbes folles.

Pour en connaître davantage sur les plantes sauvages, consultez sur le site [sauvagesdemarue.mnhn.fr](http://sauvagesdemarue.mnhn.fr)

Des sorties pédagogiques sont proposées par l'Association AVRIL les 21 avril & 16 juin 2018 de 14h30 à 16h30

Nous contacter > 02 33 19 00 35 ou [contact@associationavril.org](mailto:contact@associationavril.org).

## — Journée verte et bleue #4

Pour la quatrième "Journée verte et bleue" organisée au mois d'octobre, de nouvelles manifestations ont été proposées, dont une exposition "Tout sur l'eau potable", une sortie à vélo et un désherbage collectif. Suite à l'opération "Adopte une poule", un atelier "Venez-vous faire cuire un œuf" a été mis en place ainsi qu'un atelier de dégustation de soupes maisons. Ces deux dernières activités ont eu un vif succès tout comme le nettoyage de la plage.

## — Préconisations sur la taille des arbres

Deux essences d'arbres cohabitent principalement sur la commune : le tilleul et l'érable.

**La taille des tilleuls** peut se faire pendant tout l'hiver, puis de la fin du printemps à la fin de l'été. Seule la période du débourrement (de l'ouverture des bourgeons au déploiement des jeunes feuilles) et celle précédant la chute des feuilles sont à proscrire, pour éviter de les épouser. La taille des jeunes tilleuls peut être utile pour les former, afin de les adapter aux futures contraintes. Ainsi, l'enlèvement des basses branches est souvent réalisé pour pouvoir passer sous l'arbre à terme. Il doit être régulier et progressif, en respectant environ 1/3 de tronc nu pour 2/3 de houppier. Il est plus facile d'enlever le bois mort en période estivale car il se distingue mieux parmi les branches vivantes. Sur des tilleuls adultes non contraints en volume, la taille n'est nécessaire que si de gros bois morts ou des branches cassées risquent de causer des accidents. Sur des tilleuls dont le volume doit être maîtrisé, il est préférable de procéder à des tailles fréquentes et légères qu'à des tailles espacées plus sévères.

**La taille des érables** s'effectue en hiver. Les variétés les plus grandes réclament peu d'entretien. Les branches cassées, malades ou mortes seront enlevées afin d'éviter la prolifération de champignons pouvant infecter d'autres zones de l'arbre. L'enlèvement des branches vivantes est parfois nécessaire pour permettre une exposition accrue à la lumière du soleil et la circulation de l'air dans la canopée. Ceci contribue à la réduction de certaines maladies. La taille se pratique théoriquement entre novembre et février. Toutefois, comme la sève monte très tôt, mieux vaut éviter de tailler après décembre. L'élagage peut s'effectuer chaque année ou tous les 3 à 5 ans maximum, selon le développement de l'arbre.

# Le point sur les travaux & l'urbanisme

## — Service urbanisme

Les agents communaux accueillent en Mairie et vous conseillent sur vos projets d'urbanisme. 581 dossiers ont été traités en 2017 dont 90 permis de construire, 145 déclarations préalables, 12 autorisations de travaux pour des établissements recevant du public, 195 certificats d'urbanisme et 134 déclarations d'intention d'aliéner. 2017 a vu l'achèvement des travaux sur la rue Leverrier et le lancement de l'opération d'effacement de réseaux sur le quartier de l'église Notre-Dame des Flots à Coutainville.

## — Autres travaux réalisés

**Mare de l'Essay** > Fourniture d'une clôture avec portillons autour des jeux.

**Mare de la Commune** > Curage.

**Avenue du Golf** > Finition des abords et parking pour deux autocars + PAV du golf.

**Cale de la Pointe d'Agon** > Réparation de la cale, 9 tampons de rechargement et 8 pieux en bois.

**Station d'Épuration** > Fournitures et pose d'un portail tout compris avec terrassement.

**Véhicule** > Achat d'un tracteur-tondeuse et d'une balayeuse adaptée aux nécessités de la commune.

## — Eclairage public

La maintenance de l'éclairage public fait l'objet d'un contrat avec le SDEM (Syndicat Départemental d'Électrification de la Manche), qui assure à ce titre les interventions et réparations éventuelles. Il apparaît que de nombreux points lumineux sont équipés de lanternes au fluo-mercure qui ne sont plus commercialisées depuis 2015. Un programme de remplacement progressif a été mis sur pied qui entraînera un coût pour la collectivité. Tous les points lumineux défectueux ne pourront pas être remplacés cette année. La priorité ira au quartier de la rue d'Agon, à la résidence Saint Evroult, à la Mare de l'Essay, la Charrière du Commerce et la résidence du Panicaut. Les lampadaires du promenoir seront remplacés peu à peu.

## — Travaux de défense contre la mer

La défense du littoral est revenue au premier plan avec les tempêtes qui se sont produites début janvier 2018, conjuguant pluies abondantes, basse pression, fort coefficient de marée et vent d'ouest soutenu. La commune a été relativement épargnée comparé à l'ensemble de la côte ouest du département. Au nord de la commune, les pieux "brise-lames" nouvellement installés ont bien joué leur rôle de protection, limitant l'érosion dunaire. La dune au sud de l'École de Voile a été le point le plus gravement atteint. Un ré-ensablement sera effectué et une étude des mesures à prendre à court terme est organisée avec la DDTM. Au nord de la digue, après la mise en place de brise-lames, des ganivelles seront installées au printemps et cette action s'accompagnera d'un renforcement des fascines. Enfin, sur les 500 premiers mètres au sud de l'École de Voile, l'installation de mesures "douces" du même type que celles en place au nord est à l'étude. C'est une zone à protéger compte tenu des habitations qui sont à proximité.

## — Diagnostic des réseaux d'eau potable

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence eau potable doit être transférée aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour anticiper cette disposition, la commune a choisi de transférer la compétence eau potable au SDEAU50 (Syndicat Départemental de l'Eau) au 31 décembre 2016, et de créer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP), dont la présidente élue est Mme Laplace-Dolonde. En février 2017, le CLEP a décidé de réaliser un diagnostic du réseau, pour avoir une connaissance détaillée du fonctionnement des ouvrages et de leur état. Ce diagnostic permettra, outre de détecter les fuites, d'identifier la présence éventuelle de Chlorure de vinyle monomère sur les conduites PVC posées avant 1980. Le Cabinet ARTELIA de Caen a été retenu pour un montant de 27 120 € TTC, subventionné à 40 % par l'Agence de l'Eau. Ce travail se déroulera tout au long de l'année 2018 mais les premiers résultats seront présentés par le CLEP en mars prochain.

## — Secteur hyper-bourg Est

Pour rappel la commune a retenu un bureau d'études pour nous accompagner dans la réflexion de l'aménagement du secteur hyper-bourg Est, soit le triangle délimité par le château d'eau, l'église et l'école. Cette étude a démarré par une réunion de concertation entre habitants, commerçants et associations de ce quartier. Au cours de celle-ci, les participants étaient invités à donner leur avis sur l'aménagement et le devenir de ce secteur. Ces échanges ont été à la base de la réflexion du bureau d'étude et de la commission urbanisme et plusieurs pistes se dégagent dont le devenir des ateliers communaux, porte d'entrée possible de ce nouveau quartier. A la fin, un schéma directeur sera présenté à la population, qui sera invitée à donner son avis.

## — Aménagement de la RD 44

Après plusieurs réunions de la commission d'urbanisme, (notamment une réunion participative concernant la place du Passous), un avant-projet, présenté au conseil municipal, a été séquencé en 5 secteurs : Entrée de Bourg, Place de l'Eglise, Caboche, Avenue du Passous et place du Passous. Le programme prévisionnel des travaux sera définitivement arrêté en fonction des questions financières, des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des aménagements, (en particulier les pistes cyclables) et des contraintes techniques (effacement des réseaux). Dans tous les cas, il est souhaitable que les entreprises soient désignées pour le 15 juin 2018 afin de commencer les travaux à l'automne 2018.

## — Coutances Mer et Bocage (CMB)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes de Saint-Malo-de-la-Lande et de Montmartin-sur-Mer font parties de la nouvelle entité CMB qui comprend 64 communes, 49 000 habitants et 93 délégués. Les statuts ont été adoptés en assemblée plénière le 20 septembre 2017. Des compétences ont été transférées ou prises, ce qui se traduit par un transfert de charges. Pour autant notre personnel communal accomplit son travail habituel, avec une facturation à la CMB.

## — SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Coutances Mer et Bocage est issu de la fusion de cinq SPANC. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SPANC de la CMB assure l'ensemble des missions de conseil et de contrôle prévues par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Dorénavant, pour toutes vos démarches ou questions concernant l'assainissement non collectif, il vous suffit de contacter le 02 33 76 53 00 ou de vous rendre au pôle de Montmartin-sur-Mer au 18 rue du Clos.

# Bien vivre à Agon Coutainville

## — Des nouveaux commerçants

**Les Coutainvillaises** > L'ancien bar hôtel "Les Fresques" change de nom à la faveur de ses nouvelles propriétaires, Mathilde et Corinne qui viennent de racheter ce commerce installé dans une maison de 1896. L'hôtel propose des chambres chaleureuses et confortables (toutes avec salle de bain) dont certaines conçues à partir du moule des cabines de "Queen Mary II". Café du même nom, à la décoration élégante et sobre, et soirées ponctuelles autour du piano. Les Coutainvillaises, 9 rue Amiral Tourville, 02 33 47 05 77, [contact@lescoutainvillaises.fr](mailto:contact@lescoutainvillaises.fr).

**Chez le père Gus** > Gus et Jean Rouvière, ostréiculteurs de père en fils depuis 30 ans proposent, en plus de la vente au détail, un espace dégustation. Visites de groupe de l'établissement ostréicole sur demande. Renseignements au 02 33 47 02 14 ou [contact@huitresdeblainville.com](mailto:contact@huitresdeblainville.com).

**Boucherie SB Brokken** > Changement de propriétaire à la boucherie du Passous. Guy le charcutier et Denis le boucher restent en poste mais l'enseigne change de main et sera gérée par Stéphane Brokken et son épouse Béatrice. Boucherie SB Brokken, avenue du Passous, 02 33 47 11 10, [boucheriedelamiral@gmail.com](mailto:boucheriedelamiral@gmail.com).

**La Belle Ostrea** > Bar à huîtres et épicerie de la mer ouvrent ses portes place du Général de Gaulle. Dégustation des huîtres de la Pointe et autres fruits de mer. La Belle Ostrea, 14 place du Général De Gaulle, 02 33 17 13 04, [labeleostrea@yahoo.fr](mailto:labeleostrea@yahoo.fr).

**La Maison d'à côté et vous** > Service traiteur qui en pince pour les produits frais et les producteurs locaux, La Maison d'à côté et vous, propose chaque mercredi et vendredi un service de commande de repas, en portion individuelle. Des prestations de groupe (repas de famille, grande table de copains ou repas d'affaire) sont aussi au programme. La Maison d'à côté et vous, 06 21 37 47 43, [hello@lamaisondacote-et-vous.fr](mailto:hello@lamaisondacote-et-vous.fr).

**Les Murs d'Agon** > Ouvert en juin 2017, Les Murs d'Agon, espace de coworking de 200 m<sup>2</sup>, propose de combiner travail et détente, dans un environnement calme et chaleureux. Installé dans une ancienne maison de maître entièrement rénovée avec goût et respect de l'existant, l'espace offre 15 postes de travail répartis dans des pièces aux ambiances variées, une salle de réunion d'une capacité de 15 personnes, une "cabine" pour téléphoner, un espace pause-café et une cour extérieure 'zen'. Les Murs d'Agon, 21 rue du Feugré, [cowork@lesmursdagon.fr](mailto:cowork@lesmursdagon.fr).

**Les Bains de Mer** > Mr et Mme Sallard, venus de Trouville viennent de reprendre l'activité des Bains de Mer. Ils y proposent des galettes élaborées, des salades, des omelettes, plat du jour et des crêpes tout en continuant l'activité de salon de thé. Les Bains de Mer, 1 place du Général De Gaulle, 02 33 07 53 40, [sallard.bertrand@wanadoo.fr](mailto:sallard.bertrand@wanadoo.fr).

**Les Paillotes** > Le célèbre bar "les paillotes" change de propriétaire. Estelle Pialle de la boutique "Amazonite" a décidé de traverser la place de Gaulle et d'en prendre la direction. Ouverture 7 j/7 d'avril à octobre. Les paillotes, 3 place du Général de Gaulle, 02 33 47 17 80. [www.facebook.com/lecafe.lespaillottes](http://www.facebook.com/lecafe.lespaillottes).

**Tradiroc** > Constructeur de maisons individuelles depuis 1985 (directeur, Francis Beauhaire) vient d'ouvrir une agence à Agon-Coutainville. De l'avant-projet au dépôt de permis de construire, du suivi de chantier à la remise des clefs, toutes les étapes de la construction sont assurées par l'agence. Tradiroc, 2 rue Amiral Tourville, 02 33 07 66 61.

## — Vie des associations & les nouveaux élus

**APP2R** > Maxime Spagnol est le médiateur de l'estran pendant l'absence de Florian Bargat.

**Ass parents d'élèves** > Laetitia Feret conserve son poste de présidente.

**École de voile** > Brice Lavarenne élu président, remplace Laetitia Gascoin et Bénédicte Lebert est la nouvelle chef de base (remplace Cédric Letouzey).

**Centre équestre** > Mathilde Rihouey élue présidente, remplace Emilie Devines.

**Comité de jumelage** > Philippe Robbe élu président, remplace Dominique Antunes.

**Golf** > Olivier Bernard élu président, remplace Roland Patrix.

**Digue du Passous, 50<sup>ème</sup>** > La digue du Passous construite il y a plus de 50 ans présentait quelques faiblesses qui rendaient nécessaire sa restructuration. Ces enrochements protégés de nombreuses personnes, l'ouvrage se trouve soumis régulièrement aux assauts de la mer, et certaines parties du perré s'étaient déformées et affaïssées par l'effet de l'érosion, il était donc indispensable de restructurer cet ouvrage qui protège une importante partie de la commune. Le chantier, entièrement financé par l'ASA et adopté par 81 % des votants lors de l'AG en septembre 2013, a débuté en 2014 et s'est achevé en 2017. Près de 40 000 tonnes de blocs de granit ont été nécessaires. Cette digue a été surélevée de 80 cm à 1 mètre, pour tenir compte de l'élévation du niveau de la mer. Le montant total des travaux s'est élevé à 1 580 000 € HT.

**Enduro Pédestre des Sables** > Cette épreuve sportive contribue largement à la notoriété de notre station. Avec ses 180 bénévoles et ses 1950 participants, l'édition 2017 a été marquée par plusieurs innovations dont un départ de la course sur l'estran. La prochaine édition aura lieu le 26 août 2018. [www.endurodesables.com](http://www.endurodesables.com).

**Tour de Normandie cycliste** > La 38<sup>ème</sup> édition du Tour de Normandie cycliste, épreuve internationale et professionnelle, s'est déroulée du lundi 19 au dimanche 25 mars 2018. Le parcours a emprunté les routes de 5 départements normands et a traversé la commune d'Agon-Coutainville le samedi 24 mars à 13 heures 52 minutes, lors de la 6<sup>ème</sup> étape reliant Granville à La Haye.